

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MARS 2026

Le trente et un mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOULON, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Loïc MAGNAN. Tous les Conseillers Municipaux en exercice étaient présents à l'exception de Madame Joanna MARTINET qui donne pouvoir à Monsieur Arnaud OBRY.

Madame Chantal FARNIERE est nommée secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal du 20 mars, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents.

Date de convocation : 26 mars 2026

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 01

Nombre de votants : 14

Délibération n° 2026-015 : **DPU IMMEUBLE SOUBES CADASTRE AM 118 ET AM 119**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble appartenant à Monsieur et Madame SOUBES situé lieu-dit « Le bourg Sud » cadastré AM 118 et AM 119 d'une superficie de 10 ares et 40 centiares.

Délibération n° 2026-016 : **DPU IMMEUBLE VAIANI CADASTRE AW 694**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble appartenant à Monsieur VAIANI Billy situé lieu-dit « Gueyrosse » cadastré AW 694 d'une superficie de 547 mètres carré.

Délibération n° 2026-017 : **COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DECIDE de procéder à la constitution des commissions communales et de désigner leurs membres :

FINANCES : MAGNAN Loïc – FARNIERE Chantal – GAUTEY Olivier – BROUSTE Christine.

BÂTIMENTS COMMUNAUX : BOUDIN Cédric – GAUTEY Olivier – BROUSTE Christine – LE ROY Christian – FICHOT Benjamin – OBRY Arnaud.

VOIRIE : GAUTEY Olivier – LACOSTE Christian – LE ROY Franck – OBRY Arnaud.

URBANISME : MAGNAN Loïc – LABAT Lionnel – WACH Emma.

ECOLE / CANTINE / ALSH : FARNIERE Chantal – BROUSTE Christine – LABAT Lionnel – MARTINET Joanna – WACH Emma

SPORTS / JEUNESSE / ASSOCIATIONS : BROUSTE Christine – GAUTEY Olivier – BOUDIN Cédric – FAURY Sylvie – ELLIES Véronique – FICHOT Benjamin – WACH Emma.

FÊTES ET CEREMONIES : BOUDIN Cédric – GAUTEY Olivier – LACOSTE Christian – LAGNY Claudine – FAURY Sylvie – ELLIES Véronique.

INFORMATIONS / COMMUNICATIONS / JOURNAL : BROUSTE Christine – FICHOT Benjamin – MARTINET Joanna.

PREVENTION ET SECURITE DES ETABLISSEMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS : FARNIERE Chantal – BROUSTE Christine – LAGNY Claudine – LABAT Lionnel.

CIMETIERE : BROUSTE Christine – LACOSTE Christian – LAGNY Claudine – WACH Emma.

Délibération n° 2026-018 : **COMMISSION APPEL D'OFFRES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants.

Sont élus membres titulaires : Madame FARNIERE Chantal, Monsieur GAUTEY Olivier, Monsieur BOUDIN Cédric

Sont élus membres suppléants : Monsieur LACOSTE Christian, Monsieur LABAT Lionnel, Monsieur LE ROY Franck

Délibération n° 2026-019 : **COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE de dresser une liste de 24 noms afin que Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques désigne les commissaires qui siégeront à la CCID durant le mandat actuel du Conseil Municipal.

Délibération n° 2026-020 : **DESIGNATION COMMISSAIRES TITULAIRE ET SUPPLEANT COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de désigner /

Monsieur GAUTEY Olivier, commissaire titulaire,
Monsieur CLEMENCEAU Alain, commissaire suppléant,

En vue de constituer la commission intercommunale des impôts directs.

Délibération n° 2026-021 : **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, FIXE à cinq le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Elit Madame FARNIERE Chantal, Madame BROUSTE Christine, Madame LAGNY Claudine, Madame FAURY Sylvie et Madame ELLIES Véronique, membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre d'Action Social de la commune de MOULON : Madame CASSOL Nathalie, Monsieur TURPLAUT Jean,

Madame GIRAUD Geneviève, Madame DALLEAS Balkis et Madame OBRY Eugenie.

Délibération n° 2026-022-01 : DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CHENIL DU LIBOURNAIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ELIT Madame WACH Emma (titulaire) et Madame LAGNY Claudine (suppléante) déléguées auprès du Syndicat Intercommunal du Chenil du Libournais.

Délibération n° 2026-022-02 : DESIGNATION DU DELEGUE COMME NATIONAL ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ELIT Madame FARNIERE Chantal, déléguée auprès du COMITE NATIONAL ACTION SOCIALE.

Délibération n° 2026-022-03 : DESIGNATION DU DELEGUE SYNDICAT DU RUISSEAU DE DAIGNAC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ELIT monsieur LE ROY Franck délégué titulaire et Monsieur LABAT Lionnel délégué suppléant auprès du SYNDICAT DU RUISSEAU DE DAIGNAC.

Délibération n° 2026-022-04 : DESIGNATION DU DELEGUE ASA DES PROPRIETAIRES DES PALUS MOULON GENISSAC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ELIT Monsieur LE ROY Franck, délégué auprès de l'ASA DES PROPRIETAIRES DES PALUS MOULON GENISSAC.

Délibération n° 2026-022-05 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SDEEG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de désigner 2 représentants au sein de la Commission Locale de l'Energie du Libournais SDEEG.

Sont élus :

- Monsieur LABAT Lionnel, Délégué au SDEEG
- Messieurs LABAT Lionnel et BOUDIN Cédric Représentants à la commission Locale de l'Energie du Libournais.

Délibération n° 2026-022-06 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS SIEGEANT AUPRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE « GIRONDE RESSOURCES »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE

- De désigner le représentant du Maire ainsi que son suppléant pour siéger à l'assemblée générale :
 - Monsieur BOUDIN Cédric, en qualité de titulaire
 - Monsieur GAUTEY Olivier, en qualité de suppléant
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération n° 2026-022-07 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SERVICE D'AIDE A LA PERSONNE (S.A.P)

CCAS DE NERIGEAN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ELIT Madame FARNIERE Chantal (titulaire) et Madame BROUSTE Christine (suppléante) déléguées auprès du Service d'Aide à la Personne (S.A.P) du CCAS de Nérigean.

Délibération n° 2026-023 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE

- I. M. le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat :

1° de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget.

2° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.

3° de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

4° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

5° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

6° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

7° de procéder, dans la limite de 10 000,00 €, à l'achat de fournitures, travaux et réparations non prévisibles nécessitant une décision immédiate et pouvant difficilement attendre le Conseil Municipal suivant.

8° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant devant les juridictions administratives que devant les juridictions judiciaires civiles et répressives.

9° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- II. Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Délibération n° 2026-024 : DEMANDE DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DES COLLECTIVITES TERRITORIALES SUITE AUX INNONDATIONS DE FEVRIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- D'approuver les travaux visant à réparer à l'identique les voies communales 10 de Goudichaud, n° 18 des Doumens au Moulin de Taillade, n° 19 du Barrail de Lasserre, n° 202 de la Palus dit du bord de rivière, n° 204 du Port Bonneau, n° 205 du Pont Moulonnais aux Près et n° 301 du Roy, à la suite des inondations de février 2026,
- D'accepter le plan de financement prévisionnel proposé dans la mesure où les services de l'Etat accorderaient la Dotation,
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier pour bénéficier de la Dotation de Solidarité en faveur des Collectivités Territoriales suite aux inondations de février 2026 et charge Monsieur le Maire à effectuer toute démarche s'y rattachant.